

« CITOYENNETÉ EFFECTIVE : À PROPOS DES MEMBRES DE CERTAINES MINORITÉS P. EX LES MUSULMANS EN GRÈCE »

Kostis Tsitselikis, Professeur, Université de Macédoine, Thessalonique (Gr)

La citoyenneté, en tant que lien juridique avec un Etat, constitue une capacité réelle qui permet la participation d'une personne à la vie politique, sociale et économique. Etre membre d'une minorité conditionne souvent l'effectivité de cette participation. Des mesures spéciales (discrimination positive/mesures positives) sont parfois prises pour équilibrer l'injustice que les inégalités entre minorité et majorité engendrent.

En Grèce, deux groupes sont particulièrement concernés par un accès déficitaire à la citoyenneté : des minorités historiques, comme les musulmans de Thrace, ou de nouvelles minorités, comme les immigrés albanais ou les réfugiés syriens. Dans le premier cas, un statut juridique asphyxiant, dit de protection des minorités, limite l'ampleur de la citoyenneté. Dans le second cas, des lacunes dans le droit, sa mise en œuvre problématique ou le refus de légiférer entraînent un dévoiement de l'Etat de droit qui touche une partie de la société.

L'Islam dans les deux cas constitue le dominateur commun qui place un prisme déformant pour les trois pouvoirs de l'Etat (exécutif, législatif, judiciaire) dans leur capacité à reconnaître ou à octroyer le contenu de la citoyenneté grecque à ceux qui ne « méritent » pas d'être ou de devenir citoyens grecs. L'Islam devient alors un critère restrictif de participation sociale en dehors de toutes les considérations juridiques, politiques, et idéologiques qui d'ailleurs ont bâti ensemble les fondations de l'Europe moderne.